



FAMILLES DE FRANCE

ENQUÊTE RENTÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME

2022 - 2023

Contacts presse :

Chantal HUET 06.15.74.83.33 Jamy BELKIRI 06.15.54.90.37

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



SOMMAIRE

1.	Qui sommes-nous ?	4
	Une association familiale Une association de consommateurs agréée	
2.	Méthodologie de l'enquête	6
3.	Résultats de l'enquête 2022	8
	Le coût des fournitures en 6ème Évolution par rapport à la rentrée 2021 Analyse par catégorie de produits et par circuit de distribution Qualité de l'accueil en magasin	
4.	Conseils pour l'achat des fournitures	14
	Choisir des fournitures sans risque pour la santé Conseils pour l'achat de fournitures en ligne Conseils pour limiter les frais de rentrée scolaire	
	<ul style="list-style-type: none">- Recycler les fournitures de l'année passée- Acheter par lots- Les achats groupés de fournitures- Les packs de rentrée scolaire- Les achats de fournitures en drive	
5.	Annexes	23
	Liste des 45 articles comparés Nombre d'enquêtes par département	

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association familiale

Issue de la fusion de 4 mouvements familiaux en 1947, la Fédération nationale Familles de France est un mouvement associatif familial généraliste libre de tout lien politique confessionnel et syndical qui participe à la défense des intérêts de la famille. Reconnu d'utilité publique en 1935, le mouvement intervient également pour la défense des consommateurs et des usagers de santé.

La Fédération nationale Familles de France participe à la défense des intérêts de la famille au sein d'un réseau qui propose des actions à visée sociale, économique, de protection du consommateur et d'éducation ayant pour finalité l'accompagnement et la défense des familles.

Reconnue d'utilité publique, la Fédération nationale Familles de France est :

- Agréée association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Agréée organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Agréée organisme de formation ;
- Agréée association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;
- Le mouvement est affilié à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

65 départements

44 fédérations départementales

198 associations

19 914 familles adhérentes



Une association de consommateurs agréée

En qualité d'association agréée de défense des consommateurs au plan national, la Fédération nationale Familles de France participe à la défense des intérêts collectifs et individuels des consommateurs à travers ses 148 permanences d'accueil animées par 40 associations implantées dans 36 départements.

Le mouvement défend les intérêts individuels et collectifs des consommateurs à travers trois axes :

• **L'information des consommateurs :**

La Fédération nationale des Familles de France informe les consommateurs par de la documentation pédagogique (fiches pratiques, actualités) ou des actions spécifiques (campagnes d'information ou de prévention, formations) qu'elle diffuse au grand public et au réseau associatif sous tous les formats. C'est également à travers son réseau de permanences de défense des consommateurs qu'elle répond quotidiennement aux demandes d'information des consommateurs. Cette mission primordiale participe à l'accessibilité du droit et à la prévention des situations conflictuelles.

• **La résolution des litiges :**

À travers son réseau d'associations locales de consommateurs, la Fédération nationale des Familles de France offre un mode de résolution amiable des litiges aux consommateurs par son habilitation à donner du conseil juridique et ses interventions auprès des professionnels.

Ces associations sont un recours de confiance au bénéfice du consommateur qui ne dispose pas de l'aide juridictionnelle ou de l'assistance d'un avocat, d'une protection juridique ou d'un médiateur de la consommation. Cette mission participe également au désengorgement des tribunaux.

En 2021, le réseau consumériste du mouvement comptabilisait près de 44 724 heures d'ouverture des permanences, dans lesquelles nos 704 bénévoles et salariés ont traité 18 054 dossiers.

• **La représentation politique et technique :**

En qualité d'association de consommateur agréée, la Fédération nationale Familles de France porte la voix et l'intérêt des consommateurs auprès des différents acteurs du consumérisme publics comme privés. Au sein de ces différentes instances, l'association participe, dans une démarche de concertation, à l'élaboration du droit de la consommation et à la surveillance des pratiques commerciales.

La Fédération nationale Familles de France participe activement aux travaux du Conseil national de la consommation.


En matière consumériste, la Fédération nationale Familles de France est notamment membre du Conseil national de la consommation, du Conseil national de l'alimentation et de l'Institut national de la consommation.

• **Notre partenariat avec le centre européen de la consommation (CEC) :**

Créé en 2005 par la Commission européenne, le centre européen de la consommation est une association ayant vocation à informer les consommateurs sur leurs droits en Europe et à les conseiller juridiquement et les aider gratuitement en cas de litige avec un professionnel établi dans un autre pays européen. La Fédération nationale Familles de France est partenaire du CEC depuis plusieurs années.

En effet, le CEC joue un rôle essentiel pour les permanences de défense des consommateurs de notre réseau, dès lors que le litige soumis à nos bénévoles présente un élément d'extranéité.

Face à la recrudescence du nombre de litiges à dimension internationale (en particulier pour les litiges liés au tourisme avec un voyageur, une compagnie aérienne...), les connaissances du CEC sont donc un complément utile aux bénévoles de nos permanences de défense des consommateurs.



MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Pour la 38ème année consécutive, la Fédération nationale Familles de France a réalisé son enquête sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6ème.

L'objectif de cette enquête est triple :

- Suivre l'évolution du coût de la rentrée au fil des années sur l'ensemble des circuits de distribution physique (hypermarchés, supermarchés et magasins spécialisés) et numérique (e-commerce) ;
- Conseiller les familles pour l'achat des fournitures scolaires ;
- Veiller au bon rapport qualité-prix des articles.

Le mode de réalisation de l'enquête est inchangé depuis l'origine. Depuis la première quinzaine de juillet, des adhérents bénévoles de la Fédération nationale Familles de France relèvent dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution, le prix des articles de rentrée, suivant une liste type préétablie (**Voir annexes**).

Cette liste type est composée de 45 références scolaires réparties comme suit :

- 17 fournitures papetières ou de classement (cahiers, classeurs, ...)
- 25 fournitures non papetières (équipement de la trousse, cartable, calculatrice, ...)
- 3 articles de sport (un jogging, une paire de chaussures de sport, deux paires de chaussettes)

Nous demandons aux enquêteurs de respecter scrupuleusement la désignation de l'article et de relever le prix de la référence correspondant au bon rapport qualité prix, pour une durée d'utilisation d'au moins 1 an.

Chaque année, nous pondérons nos résultats selon deux critères, les catégories de magasins et la répartition de la population sur l'hexagone :

Le prix moyen, de notre liste, obtenu pour chaque catégorie de magasin est ainsi ventilé :

- **Hypermarchés :** 48%
- **Supermarchés et magasins de proximité :** 32%
- **Magasins spécialisés :** 20%

De même, le prix moyen obtenu en Ile de France et dans le reste de la France est également ventilé conformément à la répartition de la population sur le territoire français :

- **Ile-de-France :** 18%
- **Reste de la France :** 82%



Le coût de la rentrée ainsi déterminé prend en compte la variation des prix à la consommation mais également, dans la limite du cadre fixé par la liste des 45 articles, l'évolution de l'offre en rayon et la perception relative que chacun peut avoir du bon rapport qualité prix.

Cette année, nous avons reçu 96 enquêtes provenant de 25 départements et réparties comme suit :

- 24 magasins spécialisés ;
- 37 supermarchés ;
- 35 hypermarchés ;
- 7 enseignes e-commerce.

L'enquête en quelques chiffres :

- 96 enseignes visitées
- Plus de 4 000 prix relevés
- 25 départements concernés
- Plus de 100 bénévoles mobilisés.

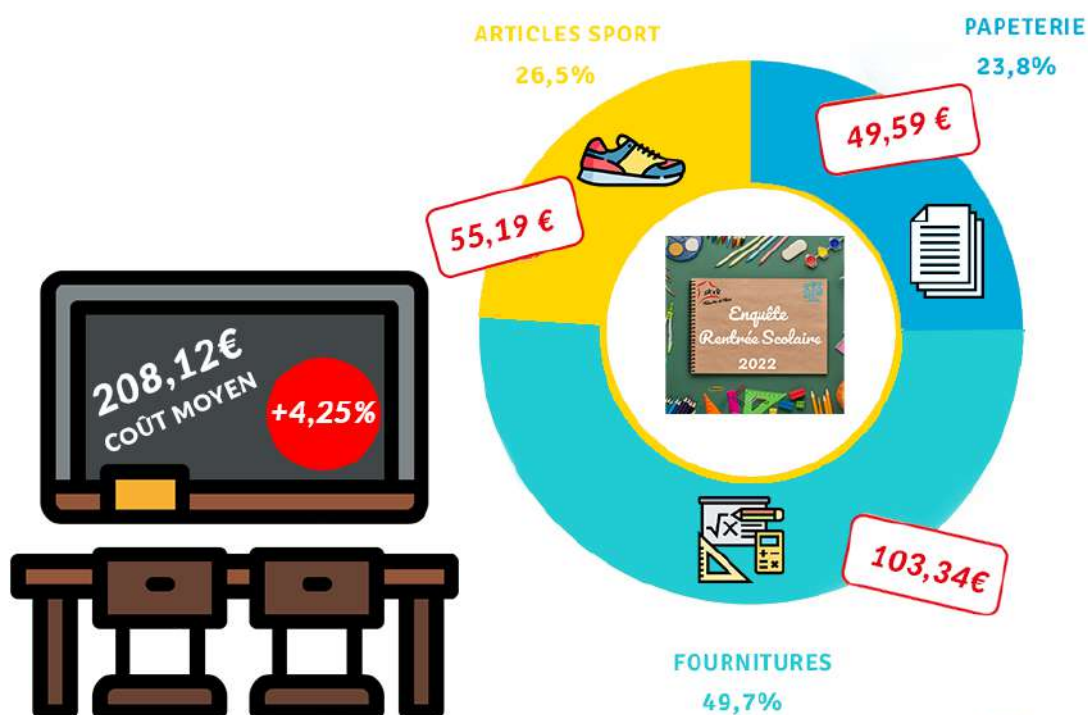
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2022

Le coût des fournitures en 6ème

Le coût de la rentrée scolaire 2022 s'élève à 208,12€ soit une augmentation de 4,25% par rapport à la rentrée 2021 d'un coût de 199,64€. La hausse du coût moyen de la rentrée en 6ème en 2022 progresse donc de 8,48 € par rapport à 2021.



COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2022 - 2023



SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6ÈME EN 2022 - 2023 - FAMILLES DE FRANCE



Evolution par rapport à la rentrée 2021

Pour rappel, le coût de la rentrée scolaire en 2021 pour un enfant de 6ème s'élevait à 199,64€ contre 197,58€ en 2020, 195,58€ en 2019, 193,74€ en 2018 et 193,73€ en 2017.



COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2022-2023







Pourcentages d'évolution par circuit de distribution et catégorie de produits



POURCENTAGES D'ÉVOLUTION

PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION ET CATÉGORIE DE PRODUITS

	PAPETERIE	FOURNITURES	SPORT
COÛT MOYEN	-2,78%	+2,69%	+4,34%
HYPERMARCHÉS	+6,93%	-2,19%	+8,25%
SUPERMARCHÉS	-1,35%	-2,86%	+12,09%
MAGASINS SPÉCIALISÉS	-19,81%	+6,48%	+9,94%

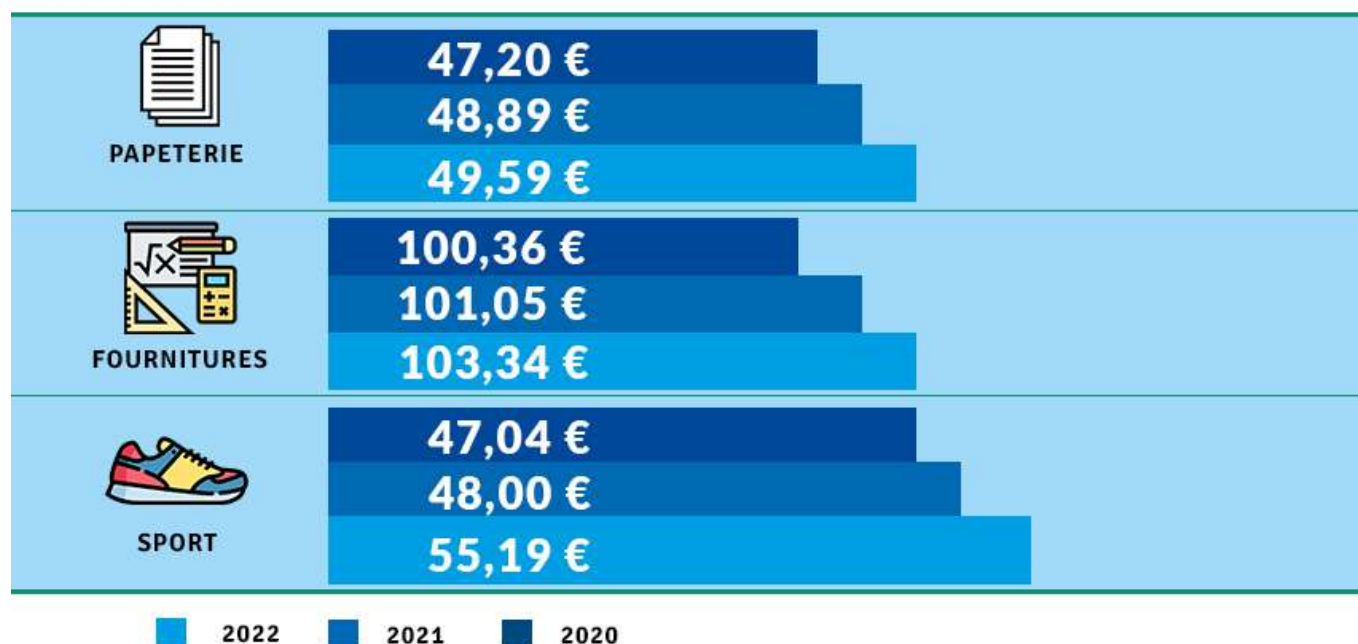





SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6ÈME EN 2022-2023 - FAMILLES DE FRANCE

Analyse par catégorie de produits



COMPARATIF COÛT DE LA RENTRÉE 2022, 2021 ET 2020 PAR CATÉGORIE DES PRODUITS



Le poste « papeterie » diminue de 2,78% pour s'établir à un montant de 49,59 €. Les prix diffèrent selon le type de magasin : 50,60 € en hypermarchés, 51,01 € en supermarchés et 47,16 € en magasins spécialisés.

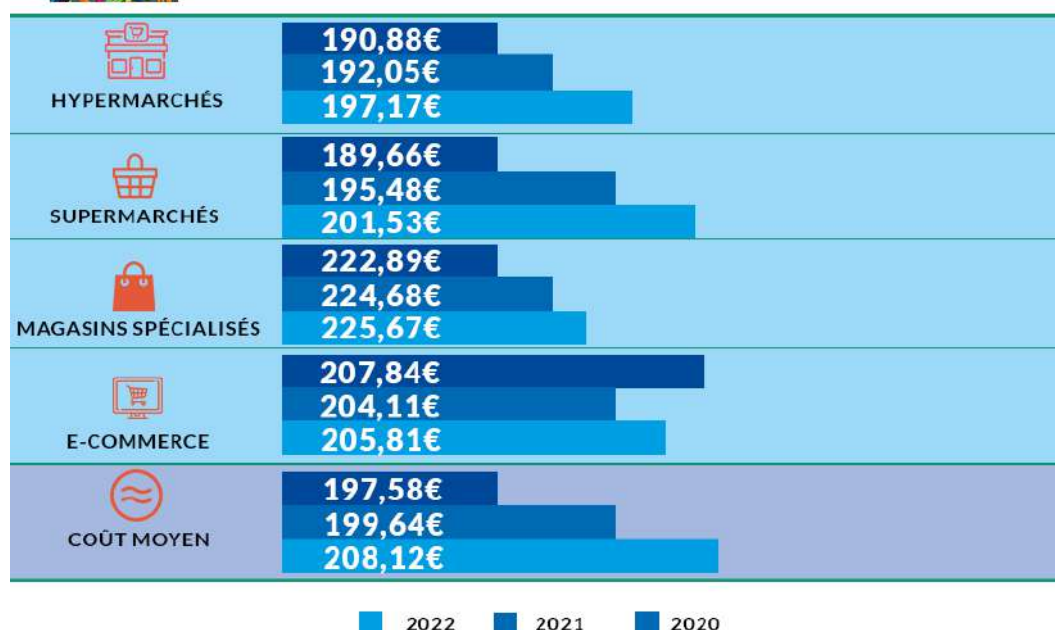
Le poste « fournitures » s'élève à 103,34 € en moyenne soit 2,69 % de plus que l'année dernière. Les prix diffèrent selon le type de magasin : 94,59 € en hypermarchés, 97,12 € en supermarchés et 118,33 € en magasins spécialisés.

Le poste « articles de sport » s'élève à 55,19 €, soit une forte augmentation de 14,98 % par rapport à 2021. Le coût moyen est en forte augmentation dans tous les circuits de distribution, en particulier dans les supermarchés où il s'élève à 53,40 €, soit une hausse de 12,09 % par rapport à l'année dernière.

Analyse par circuit de distribution



COMPARATIF COÛT DE LA RENTRÉE 2022, 2021 ET 2020 PAR CATÉGORIE DE DISTRIBUTION



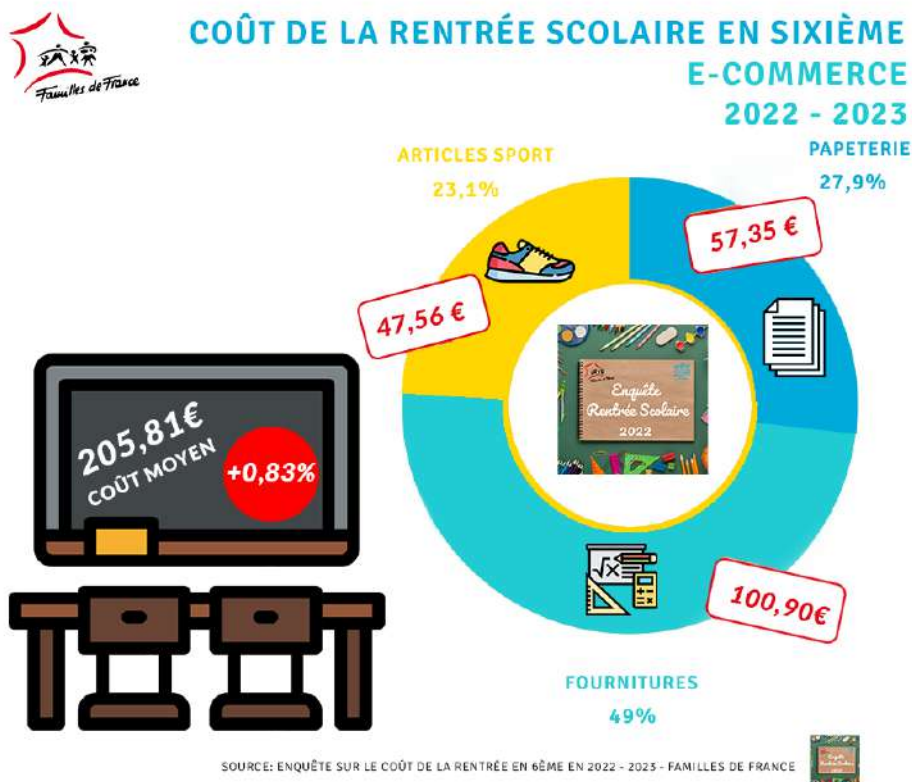
Dans les hypermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème en 2022 est de 197,17 €, soit une augmentation de 2,67 % par rapport à 2021 (192,05 €). Le prix moyen du poste « papeterie » en hypermarchés a augmenté de 6,93 %, le prix moyen du poste « fournitures » a diminué de 2,19 % alors que celui du poste « articles de sport » a subi une hausse de 8,25 %.

Dans les supermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 201,53 € soit une augmentation de 3,09 % par rapport à 2021 (195,48 €). Le coût du poste « papeterie » en supermarchés a diminué de 1,35 % pour se situer à 51,01 €. Le poste des fournitures a diminué de 2,86 % en 2022 tandis que le prix du poste « articles de sport » augmente de 12,09 %.

En magasins spécialisés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6ème est de 225,67 € soit une légère augmentation de 0,44% par rapport à 2021 (224,68 €). Le prix moyen du poste « papeterie » connaît une forte baisse de 19,81% et celui des « fournitures » augmente de 6,48 %, tandis que celui des « articles de sport » progresse de 9,94 % par rapport à l'année précédente.

Résultats de l'enquête 2022 e-commerce

Pour la cinquième année consécutive, la Fédération nationale Familles de France a mené son enquête auprès des enseignes de e-commerce. Afin de ne pas atteindre la cohérence de l'enquête auprès des enseignes physiques, le résultat de l'enquête internet est dissocié des résultats obtenus en distribution physique. Le coût de la rentrée scolaire 2022, exclusivement sur internet, s'élève à 205,81€ contre 204,11€ en 2021, 207,84 € en 2020 et 206,41€ en 2019, soit une augmentation de 0,83% par rapport à l'année dernière.



Qualité de l'accueil en magasin

En complément du coût de la rentrée scolaire, une enquête sur la qualité de l'accueil en magasin et le respect d'un affichage correct des prix est menée. L'enquête a été réalisée auprès des mêmes magasins visités pour les relevés de prix.

Y a-t-il du personnel disponible en rayon pour aider les consommateurs ?

59% des enquêteurs ont estimé que le personnel était disponible pour les conseiller, contre 52% en 2021, 48% en 2020 et 54% en 2019.

L'affichage du prix pour chaque catégorie d'article est-il correctement affiché ?

87% des enquêteurs ont trouvé que l'affichage du prix était satisfaisant contre 92% en 2021, 90% en 2020.

L'affichage des prix, lorsque celui-ci est correctement affiché, est-il suffisamment lisible ?

87% des enquêteurs interrogés trouvent l'affichage des prix correctement lisible, contre 82% en 2021, 84% en 2020 et 75% en 2019.

Le repérage en rayon est-il facilité par une signalétique particulière ?

Les enquêteurs de la Fédération sont 52% à nous indiquer que des magasins mettent en place une signalétique spécifique pour la rentrée scolaire dans leurs rayons contre 50% en 2021 et 55% en 2020.



Analyse globale des résultats

L'enquête sur le coût de la rentrée scolaire 2022 menée par la Fédération nationale Familles de France fait apparaître une hausse notable de plus de 4 %. Cette hausse était attendue dans le contexte actuel d'inflation grandissante et d'augmentation du coût des matières premières.

De plus, il faut préciser que certaines centrales d'achat avaient négocié leurs prix avant le début du conflit en Ukraine ayant conduit à l'envolée des prix dans de nombreux domaines. Dès lors, si la hausse des prix affecte le coût de la rentrée scolaire, il faut rappeler que les hausses de prix les plus importantes concernent essentiellement les denrées alimentaires.

Toutefois, dans le détail, il faut aussi se réjouir de la baisse de certaines catégories de produits, notamment pour les fournitures papetières. Ces dernières, majoritairement constituées par les cahiers ou les classeurs par exemple, voient leur coût moyen diminuer de 2,78 % tout circuit de distribution confondu.

Ce constat peut notamment s'expliquer par le report des stocks invendus l'année dernière (voir des années précédentes) et donc remis en rayon cette année par les distributeurs. Dès lors, avec une offre de produits papetiers plus importante que la demande, les prix sont amenés à baisser et cela au bénéfice des familles.

Par ailleurs, comme pour d'autres postes de dépenses concernés par l'inflation, la Fédération nationale Familles de France a également constaté que certaines enseignes proposaient des remboursements sous forme de bons d'achat valables dans le magasin une fois les fournitures achetées. La mise en place d'un tel dispositif est bien évidemment une bonne nouvelle, notamment pour les familles nombreuses, car la hausse des prix concerne aujourd'hui un grand nombre de produits de consommation.



CONSEILS POUR L'ACHAT DES FOURNITURES

1. Choisir des fournitures sans risque pour la santé

Depuis plusieurs années, différents rapports et études réalisés notamment par l'ADEME ont mis en évidence la présence et l'émission de substances chimiques à partir de fournitures scolaires ou de bureau pouvant entraîner l'exposition par inhalation, contact cutané ou ingestion et contribuer à la pollution de l'air dans les écoles.

Ainsi, les fournitures scolaires ne relèvent d'aucune réglementation spécifique en France et en Europe, alors même qu'elles sont sources de pollution de l'air et présentent des risques d'exposition aux substances.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu un avis à ce sujet le 31 mai 2022. Dans cet avis, elle constate que la thématique des substances chimiques dans les fournitures scolaires et de bureau est très peu documentée. Il y a peu d'études sur le sujet.

Pour ces raisons, l'ANSES recommande la programmation périodique d'actions de surveillance du marché des fournitures scolaires et de bureau. Elle insiste également sur la nécessité de mettre en place des essais de compositions, émissions et transferts des fournitures scolaires et de bureau.

La Fédération Familles de France a d'ailleurs réagi à cet avis et a demandé une évolution législative afin d'offrir aux parents et aux enfants des produits sans risque et de qualité.

Certaines fournitures peuvent contenir des composants allergisants et irritants tandis que d'autres peuvent présenter des risques par leur forme ou leur utilité, comme la calculatrice ou les ciseaux. Il est donc important de choisir les fournitures scolaires en prenant en compte ces risques.

Pour cela, il existe différents repères sur lesquels s'appuyer pour choisir les fournitures scolaires présentant le moins de risque.

Les repères pour choisir des fournitures sans risques

Malgré le constat d'un manque de transparence au sujet des risques sanitaires des fournitures (étiquetage succinct, apport limité des labels pour les informations sanitaires), il existe différents repères permettant de choisir des fournitures moins nocives.

Le marquage CE pour les fournitures considérées comme des jouets

Il existe des fournitures qui sont considérées par le fabricant comme des jouets au sens de la réglementation européenne. C'est le cas de certains feutres ou crayons de couleurs.



Or, des critères de sécurité auxquels les jouets doivent répondre avant de pouvoir être commercialisés dans l'UE sont établis par une directive européenne : la Directive 2009/48/CE sur la sécurité des jouets.

Le fabricant est alors tenu d'apposer le marquage CE, signifiant que le produit est conforme à la réglementation applicable. Cette réglementation spécifique aux jouets encadre leur composition par des interdictions et des limitations d'utilisation de certaines substances.

Cette réglementation restreint par exemple l'utilisation de certains allergisants, et interdit certaines substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques dans la composition du jouet.

Dans son avis du 31 mai 2022, l'ANSES a considéré que l'extension des obligations de la Directive 2009/48/CE aux fournitures scolaires permettrait de réduire, voire de supprimer certaines des substances présentes dans lesdites fournitures. Cependant, ce n'est pas le cas actuellement.

Les pictogrammes de danger

Lorsqu'une fourniture n'est pas un jouet, elle relève de la réglementation générale concernant les substances chimiques. Il s'agit du Règlement de l'Union Européenne REACH, entré en vigueur le 1er juin 2007.

Cette réglementation s'applique à toutes les substances chimiques, que ce soient celles utilisées dans la vie quotidienne ou dans les processus industriels. Elle prévoit des restrictions d'utilisation de substances chimiques préoccupantes pour certains produits.

Le Règlement REACH impose aux entreprises d'identifier les substances chimiques qu'elles fabriquent ou commercialisent et ainsi de gérer les risques liées à celles-ci. Les entreprises sont contraintes de prouver que les substances qu'elles utilisent peuvent l'être en toute sécurité mais également de communiquer les mesures de gestion des risques aux utilisateurs.

Elle prévoit notamment une obligation de signaler la présence de substances dangereuses au moyen de pictogrammes accompagnés d'une description sur la nature du risque et les mesures de prudence associées.

Voici quelques exemples de pictogrammes de danger qui se retrouvent notamment sur des colles en gel :

 <p>Corrosif</p>	 <p>Inflammable</p>	 <p>Danger pour la santé</p>	 <p>Nocif ou irritant</p>
<p>Danger très élevé de corrosion/irritation cutanée et de lésions oculaires graves/irritation oculaire</p>	<p>Risque d'inflammabilité du produit près de sources chaudes, d'étincelles, de flammes</p>	<p>Sensibilisation respiratoire de niveau fort à faible. Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction. Danger élevé de toxicité pour certains organes</p>	<p>Sensibilisation cutanée de niveau fort à faible. Danger plus faible de corrosion/irritation cutanée, de lésions oculaires graves/irritation oculaire, de toxicité aiguë, de toxicité pour certains organes</p>



La composition des produits

La composition des fournitures scolaires permet de déceler la présence de certaines substances comme des conservateurs fortement allergisants ou des composés toxiques pour le système nerveux. Pour ces raisons, être attentif à la composition des fournitures scolaires avant de les acheter peut être utile pour éviter l'exposition de vos enfants à certains produits.

Voici une liste de quelques composants à éviter lorsque vous choisissez vos articles, que l'on peut retrouver dans les fournitures scolaires mais également dans d'autres produits de la vie courante :

- les isothiazolinones, le bronopol et le formaldéhyde, qui sont des conservateurs allergisants que l'on retrouve dans la colle, les feutres ou encore la peinture,
- les cétones, comme par exemple l'acétone, les alcools comme le propanol et l'éthanol et les hydrocarbures comme les hexanes, heptanes, toluène et xylène, substances qui peuvent déclencher vertiges et somnolence que l'on retrouve dans la colle, les marqueurs et correcteurs.

Les produits à privilégier

Pour limiter cette exposition, certains produits sont moins risqués et sont à privilégier :

- pour les gommes, choisissez un produit sans latex, sans parfum et sans phtalate (qui est un perturbateur endocrinien) ;
- pour la peinture, privilégiez l'aquarelle plutôt que l'acrylique ;
- choisissez une colle à base d'amidon et en bâton plutôt qu'une colle liquide ;
- pour les correcteurs, choisissez un produit en ruban ;
- pour les marqueurs, il est conseillé de choisir un effaçable plutôt qu'un indélébile ;
- privilégiez les produits avec un label.

Les labels pour se repérer

Les labels peuvent constituer un repère utile pour acheter des produits moins nocifs pour la santé et plus respectueux de l'environnement, car ils constituent une garantie de la qualité d'un produit.

Les labels sont délivrés par un organisme indépendant du fabricant, le certificateur, sur la base de critères précis, décrits dans un référentiel de certification.

Ces labels sont nombreux et n'ont pas tous les mêmes significations. Ils peuvent concerner la limitation de l'impact environnemental lors de la production d'un produit, un processus responsable pour l'approvisionnement et la fabrication ou encore une limitation des substances dangereuses sur le produit fini.

Dans son avis en date du 31 mai 2022, l'ANSES présente les labels que l'on peut retrouver sur les fournitures scolaires et les définit comme étant des guides pour les consommateurs et les industriels.

Ces labels possèdent des critères environnementaux qui s'appliquent à tout le cycle de vie du produit et qui portent sur plusieurs impacts environnementaux.

La Fédération nationale Familles de France fait le point sur les principaux labels applicables aux fournitures scolaires.



NF ENVIRONNEMENT

Le label NF Environnement est une certification écologique française délivrée par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR).

Il témoigne de l'engagement de certains fabricants dans la réduction de leur impact environnemental de la fabrication à l'élimination des produits. Le label atteste également d'une aptitude à l'usage de leurs produits, autrement dit, d'une qualité d'usage satisfaisante.

Ce label concerne de nombreux produits comme les peintures, l'ameublement ou encore les cartouches d'impression laser.

En matière de fournitures scolaires, il s'applique principalement aux instruments d'écriture et aux cahiers.

Si vous voyez ce logo sur l'emballage des fournitures scolaires d'écriture (stylos, crayons, gommes) cela signifie :

- la garantie d'une grande longueur d'écriture, une limitation des quantités de matière voire une rechargeabilité,
- l'absence de phtalates (perturbateurs endocriniens) et de métaux lourds dans les pigments,
- une durée élevée pendant laquelle le produit ne sèche pas, une limitation des composés organiques volatils dans l'encre,
- la limitation des substances dangereuses comme les métaux lourds ou les parfums.

ECOLABEL EUROPÉEN

Au niveau européen, il existe un écolabel pour les produits de papeterie et les instruments d'écriture depuis le 24 octobre 2014. Il a pour vocation de réduire l'impact négatif de la production et de la consommation sur l'environnement, la santé publique, le climat et les ressources naturelles.

Le référentiel sur lequel s'appuie le label s'intéresse là encore au cycle de vie complet du produit, et comporte un ensemble de critères environnementaux très sélectifs.

Cet écolabel européen permet de prouver que les produits sur lesquels ont été réalisés des tests de qualité et de performance. Il permet également de distinguer les produits les plus respectueux de l'environnement et de garantir la réduction de l'utilisation des substances dangereuses.

Il concerne les produits de papeterie et les instruments d'écriture. Il s'agit du papier graphique, du papier imprimé et des enveloppes. Il concerne également les stylos, les marqueurs, les surligneurs, les feutres de coloriage, les portes-mines, les gommes et les crayons.

Lorsque vous le verrez apposé sur cette catégorie de produits, il vous garantit :

le respect l'absence de substances toxiques par inhalation ou ingestion et de substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ;

- une limitation des composants plastiques et du métal ;
- une fabrication plus durable à base de fibres provenant d'un approvisionnement responsable (forêts gérées de manière durable ou matériaux recyclés)
- une restriction de l'utilisation de substances dangereuses, avec notamment l'interdiction des colorants à base de plomb, de chrome ou d'aluminium,
- une meilleure recyclabilité, des quantités de déchets réduits ainsi qu'une lutte contre les émissions lors du processus d'impression,





2. Conseils pour l'achat de fournitures en ligne

A notre époque, les consommateurs réalisent de plus en plus leurs achats en ligne. En effet, acheter en ligne permet un choix infini de produits et différentes gammes de prix. L'achat des fournitures scolaires ne fait pas exception et peut être réalisé sur internet. Acheter en ligne n'est pas sans risque. Il est donc utile de suivre les conseils suivants pour surfer et commander en toute sérénité et en toute responsabilité :

Les mentions légales et les Conditions générales de Vente

Sur tous les sites internet vendant des produits et des services en France, il est obligatoire d'y faire figurer les mentions légales ainsi que les conditions générales de vente.

Les mentions légales comprennent :

- le nom de la société détentrice du site internet,
- le numéro SIREN,
- l'adresse du siège social ;
- parfois un numéro de téléphone et une adresse email permettant au consommateur de contacter le service client.

Attention ! Si vous ne trouvez nulle part les mentions légales sur le site sur lequel vous naviguez, il s'agit très certainement d'un site non sécurisé et peut-être même frauduleux.

Ces informations sont fondamentales en cas de problème avec les produits que vous achetez.

Si vous n'y avez pas accès, vous serez impuissant en cas de litige.

Les Conditions Générales de Vente (CGV) constituent quant à elles le contrat de vente.

Les CGV vous sont opposables lorsque vous avez procédé au paiement de votre achat en ligne et que vous avez coché la case qui vous demande si vous avez pris connaissance des CGV et si vous les avez acceptées.

Il est par conséquent important de les lire avant de procéder à votre achat, car elles constituent un bon indice sur la fiabilité et le sérieux du site.

Si vous constatez, à la lecture des CGV, des fautes d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire, ou encore que celles-ci sont peu claires, vous pourrez douter du sérieux du site internet.

Dans ce cas, changez de site internet.

Attention aux délais de livraison ou à la date de livraison

Les délais de livraison sont toujours indiqués dans les CGV (raison de plus pour les lire).

Ils sont aussi souvent affichés par le professionnel sur la page principale du site et au moment de passer la commande finale.

Il s'avère qu'au moment du paiement ce ne sont plus les délais qui sont indiqués mais souvent une estimation de la date à laquelle vous serez livrés (par exemple : entre le mardi 14 et le vendredi 17 août 2018).

Il faut savoir qu'en cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, le consommateur peut résoudre le contrat, par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou email), si, après avoir enjoint le professionnel d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Cela signifie qu'en cas de retard de livraison, il faut d'abord demander au professionnel de procéder à la livraison dans un délai raisonnable et s'il ne s'exécute pas, il est à ce moment-là possible de demander la résolution du contrat.

CONSEILS

POUR L'ACHAT DE FOURNITURES EN LIGNE

Les frais de livraison

Il s'agit d'un point qui ne prête pas à vérification puisque de plus en plus de sites internet livrent sans frais. Cependant, tous ne le font pas. C'est pourquoi, il est indispensable de vérifier avant tout paiement de la commande si des frais de livraison ne sont pas à rajouter sur le montant total de la commande. Si des frais supplémentaires s'appliquent (frais de dossier, frais de livraison, frais de transport, etc.), le professionnel se doit de vous en informer avant la vente.

Être attentif aux caractéristiques de l'article (taille, dimension, textile, poids)

La particularité d'internet est qu'il n'est pas possible de se saisir de l'article pour le toucher, le voir et apprécier ses caractéristiques.

C'est pourquoi, il est fondamental de bien lire les caractéristiques de chaque article afin que celui-ci corresponde à celui que vous entendez acheter.

Être attentif aux prix affichés (TTC ou HT)

Selon la réglementation en vigueur, les prix doivent être visibles, lisibles et compréhensibles, exprimés en € et toutes taxes comprises.

Sur les sites de vente en ligne, sont souvent indiqués les prix hors taxes et les prix toutes taxes comprises.

Il arrive que les prix hors taxes apparaissent en gros caractère et peuvent laisser penser qu'il s'agit du prix final du produit proposé. Il est nécessaire d'être attentif à cela car le prix final sera le prix en euros toutes taxes comprises, qui est souvent affiché en plus petit.

Nous vous invitons par conséquent à être vigilant sur ce point et à bien rechercher le prix toutes taxes comprises, indiqué par le diminutif "TTC".

Être attentif à la quantité vendue

Certains articles et d'autant plus en période de rentrée scolaire sont vendus par lot, tandis que d'autres sont vendus à l'unité.

N'hésitez pas à lire la présentation de l'article afin de vérifier s'il est vendu seul ou en lot. Le prix d'achat unitaire peut être divisé par deux ou trois en cas d'achat par lot.

AOÛT 2022



3. Quelques conseils pour limiter les frais de la rentrée

Recycler les fournitures de l'année passée

Avant de commencer vos achats de fournitures scolaires, il est judicieux de faire le tri dans celles de l'année passée.

Il arrive très fréquemment que les fournitures de l'année précédente soient encore utilisables pour la rentrée. Certaines fournitures sont réutilisables (pochettes perforées, classeurs, règles, équerres, compas). D'autres fournitures n'ont peut être pas encore servies et peuvent être utilisées pour la nouvelle année (copies doubles, cahiers, colle).

Réutiliser les fournitures de l'année précédente vous permettra de faire des économies mais également de faire un geste pour la planète. De cette façon, vous consommerez moins et engendrez moins de déchets.

Acheter par lots

Bien souvent, les magasins proposent des conditionnements par lots qui sont moins coûteux que l'achat à l'unité d'un produit.

En achetant des fournitures scolaires par lots, vous faites des économies et cela vous permet d'avoir des fournitures d'avance pour les années suivantes. Si vos enfants n'ont pas tout utilisé durant l'année, vous n'aurez pas à racheter ces fournitures l'année suivante.

Il est conseillé de comparer le prix au poids des lots et des fournitures vendues individuellement afin d'être certain de faire des économies.

Les achats groupés de fourniture

Il est possible d'opter pour les achats groupés entre parents d'élèves afin de réaliser des économies. Il s'agit d'une initiative proposée par des associations de parents d'élèves en lien avec l'établissement scolaire concerné.

Ces achats groupés peuvent proposer des packs de fournitures ou simplement une ou plusieurs fournitures plus onéreuses comme la calculatrice ou les cartables.

Le recours aux achats groupés est encouragé par l'Education nationale le recours aux achats groupés afin de réduire l'effort financier des familles au moment de la rentrée scolaire.

Cette pratique est également promue par certains professionnels des fournitures de bureau qui mettent à disposition des associations de parents d'élèves un interlocuteur dédié ou encore en mettant en avant des pack ou kit.

Vous pouvez vous organiser avec d'autres parents pour réaliser des achats groupés s'il n'y en a pas de déjà organisés près de chez vous.

Les packs de rentrée scolaire

Dans le cadre d'achat groupé ou lors d'un achat individuel, des packs de rentrée scolaire sont proposés de plus en plus fréquemment par des professionnels et des associations de parents d'élèves.

Ces offres de pack sont constituées de fournitures présélectionnées par le vendeur ou l'association en fonction du niveau scolaire donné.

Ce type d'offre peut constituer un gain de temps important et parfois même des économies. Il est cependant nécessaire de bien étudier le contenu du pack pour s'assurer que celui-ci permet de faire des économies.

Afin de faciliter la comparaison du prix du pack avec le prix total des achats de fournitures scolaires achetées individuellement, les packs procèdent généralement à un affichage des prix unitaires de chaque fourniture ainsi que du prix global du pack. Ainsi, vous pouvez vérifier si le pack en question vous permet réellement de faire des économies.

Certaines offres de pack ne sont pas modulables alors que pour d'autres, on peut trouver une partie de fourniture « obligatoire » que vous ne pourrez pas modifier et une partie « optionnelle » dans laquelle il est possible de choisir les fournitures souhaitées.

Vérifiez donc bien la contenance des packs, les modalités d'ajout et de retrait d'article et s'ils correspondent à votre budget ainsi qu'à la liste donnée par l'établissement scolaire.

Si le pack ne couvre pas l'ensemble des fournitures et que vous devez le compléter, veillez à ne pas faire de doublons avec les fournitures que votre enfant possède déjà.

Cela pourrait avoir l'effet inverse de celui escompté et augmenter le montant de la facture.

Les achats de fournitures en drive

Depuis plusieurs années, un grand nombre de circuits de distribution proposent, en plus de leurs magasins physiques, une nouvelle offre aux consommateurs : le drive. Dans ce dernier, le consommateur sélectionne ses produits en ligne et vient ensuite les chercher directement au sein du magasin.

Les avantages présentés à ce nouveau mode d'achat sont nombreux : praticité (les produits sont directement retirés après avoir été préparés en amont), gain de temps (il n'est plus nécessaire de passer en caisse), remises promotionnelles

S'agissant des achats de fournitures scolaires et face à l'accroissement de cette nouvelle offre, les enquêteurs de la Fédération nationale Familles de France ont réalisé plusieurs enquêtes comparatives entre l'enseigne physique et le drive proposée par cette dernière. A plusieurs reprises, les enquêteurs ont constaté que les prix proposés en drive étaient plus élevés que ceux pratiqués au sein de la grande surface.

Si vous comptez réaliser vos achats de fournitures scolaires par l'intermédiaire du drive, nous vous invitons par conséquent à comparer au préalable les prix proposés par l'enseigne physique proposant le drive afin d'avoir la certitude d'obtenir le meilleur prix.

ANNEXES

Papeterie (17 articles)

- Cahiers de brouillon - lot de 5- 60g minimum
- Agenda scolaire (calendaire)
- Cahier de 96 pages - piqué - (21 x 29,7 cm) - 90 g - (x2)
- Cahier de 96 pages - piqué - (17 x 22 cm) - 90 g - (x2)
- Cahier de 96 pages- piqué- (24 x 32 cm) - 90g - (x2)
- Cahier de musique de 48 pages - (17 x 22 cm) - à l'unité
- Feuillet mobiles perforés - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Copies doubles perforées - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Pochette de 12 feuilles de dessin - (24 x 32 cm) - 180 g
- Pochette de 24 feuilles de papier calque - (24 x 32 cm) - 70 g
- Classeur rigide - (21 x 29,7 cm) - dos de 4 cm - (x2)
- Classeur souple - (21 x 29,7 cm) - dos de 2 cm - (x2)
- Intercalaires - (21 x 29,7 cm) - 2 lots de 5, 6 ou 7
- Pochettes plastiques perforées (21 x 29,7 cm) - lot de 100
- Protège-cahier transparent - (21 x 29,7 cm) - (x2)
- Protège-cahier transparent - (17 x 22 cm) - (x2)
- Protège-cahier transparent - (24x32 cm) - (x2)

Fournitures (25 articles)

- Protège document - 40 vues - format A4 - à l'unité
- Rouleau de plastique pour couvrir les livres - 6 mètres
- Roller de correction-bande sèche- minimum 12 m
- Etiquettes autocollantes blanches - 24
- Stylo plume
- 30 petites cartouches d'encre bleue
- Crayons à papier - hb ou 2b - lot de 2
- Pochette de 12 crayons de couleurs
- Pochette 12 feutres- lavable- sans solvant
- Stylos à bille (x4) (assortiment de couleurs)
- Effaceur - réécrivain - (x2)
- Gomme
- Bâton de colle de 8 g - (x3)
- Rouleau de ruban adhésif avec dévidoir - minimum 7m
- Règle plate en plastique - 30 cm- incassable
- Rapporteur en plastique - 12 cm- incassable
- Equerre en plastique - 21 cm - 60°- incassable
- Taille crayon avec réservoir
- Compas simple à mine sans accessoires - avec une bague de protection
- Boîte de gouache - 5 tubes
- Pinceaux de tailles différentes - lot de 3
- Ciseaux -minimum 13 cm
- Trousse
- Calculatrice pour collégiens (6ème à 3ème)
- Sac à dos ou « cartable » pouvant durer 2 ans

Articles de sports (3 articles)

- Jogging complet (pantalon + veste (pour un enfant de 12 ans ou 138 cm)
- Chaussures de sport -1 paire (du 36 au 40)
- Chaussettes -du 36 au 40 - (X 2)

NOMBRE D'ENQUÊTES PAR DÉPARTEMENT 2022

Numéro	Libellé département	Hypermarchés	Supermarchés	Magasins spécialisés	Internet	Total
02	Aisne	2				2
06	Alpes-Maritimes	1				1
12	Aveyron	2	5	1		8
18	Cher	1	3			4
22	Côtes d'Armor	1				1
26	Drôme	3	1	2		6
28	Eure-et-Loir	1	2	1		4
29	Finistère	4				4
30	Gard			1		1
35	Ille-et-Vilaine		1	2		3
37	Indre-et-Loire	1	2	1		4
44	Loire-Atlantique	1				1
50	Manche			1		1
53	Mayenne	1	2			3
55	Meuse	3	17	2		22
56	Morbihan			1		1
57	Moselle	3		4		7
59	Nord	1		1		2
60	Oise	5	2	2		9
75	Paris			1		1
78	Yvelines	2				2
80	Somme			1		1
92	Hauts-de-Seine	1	1	1		3
93	Seine Saint-Denis			1		1
95	Val d'Oise	2	1	1		4
					7	7
Total		35	37	24		103



RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges

75009 Paris

01 44 53 45 90

contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France

